


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Prolongation de l'autorisation de voirie pour l'entreprise GELIN concernant des travaux de raccordement à l'assainissement de l'habitation de Mr GRILLAT et Mme BOUCHARD, Rue de la Chapelle à compter du 20 Mars 2023 pour une durée de 2 semaines.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande de prolongation d'autorisation de travaux transmise le 16 Mars 2023 par l'entreprise GELIN, 68 Rue de la Condemine, 71000 VARENNES LES MACON, représentée par Monsieur JANDARD, pour des travaux de raccordement à l'assainissement de l'habitation de Monsieur GRILLAT et Madame BOUCHARD, Rue de la Chapelle, à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 20 Mars 2023 pour une durée de deux semaines.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue de la Chapelle sera barrée ponctuellement pendant 2 jours consécutifs le temps du raccordement. Une déviation sera mise en place par le chemin des Concizes.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement d'un camion-toupie est autorisé le Lundi 13 Février, le temps de la livraison. Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 20 Mars 2023
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE



Mr Grillat & Mme Bouchard

Rue de la chapelle

71960 SOLUTRE-POUILLY

Permission voirie

Raccordement EU sur réseaux public

La rue sera barrée ponctuellement 2 jours consécutifs le temps du raccordement. (en attente de date MB aggro)

Une déviation sera mise en place par le chemin des concizes.

